



# Licenciement verbal sans notification par l'entrepreneur principal en sous traitance

Par **JohnlsilaEkila**, le **03/12/2019** à **15:19**

J'ai été licencié verbalement et sans connaître le motif par l'entrepreneur principal alors que je travaille pendant 5 ans sans congé et en plus l'entreprise sous traitante n'a pas de siège social dans notre pays. et l'entreprise sous traitante ne m'a jamais signé un contrat de travail et utilise d'autres agences pour signer chaque fois de contrat à durée déterminée.

J'ai traduit l'entreprise principale à l'inspection de travail et ils avancent comme argument qu'elle ne me connaît pas et que je m'attaque aux entreprises sous-traitantes qui sont établies en dehors de notre pays.